

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la Société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 65 (1924), p. 131-133

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1924\\_\\_65\\_\\_131\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1924__65__131_0)

© Société de statistique de Paris, 1924, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1924

---

### I

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 1924

##### SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GASTON ROULLEAU, PRÉSIDENT.  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1924.  
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.  
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.  
NECROLOGIE.  
COMMUNICATION DE M. YVES-GUYOT : « LA VALEUR ET LES PRIX ».

---

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GASTON ROULLEAU, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Gaston ROULLEAU, Président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1924.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 20 février 1924, inséré dans le Journal de mars. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. Camille OLIVREAU, Marcel HENRY, Alfred SAUVY, R. GUPTA, Léon SALOMON, GRONDEIN, Georges POITOU sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. MONTARNAL, professeur à l'Ecole de législation professionnelle, 9, rue Lécuse (XVII<sup>e</sup>), présenté par MM. Simiand et Lacroix.

M. Henri DUMESNIL-LEBLÉ, courtier de change, 38, avenue de la Bourdonnais (VII<sup>e</sup>), présenté par MM. Séjourné et Barriol.

M. Paul BRENIER, ingénieur civil des mines, directeur-adjoint de la Société des Etablissements Chavanne-Brun, 56, rue Laffitte (IX<sup>e</sup>), présenté par MM. Barriol et Ramondenc.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire Général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

BRÉSIL. — *Recensement de la population* (population de Rio-de-Janeiro).

BULGARIE. — *Statistique des coopératives dans le royaume de Bulgarie pendant l'année 1920.*

DANEMARK. — *Les successions et droits de succession dans les exercices 1909-1910 et 1918-1919. — Les impôts d'Etat sur le revenu et sur la fortune (1922-1923). — Classement des revenus et des fortunes. — Prix officiels des céréales produites en 1923.*

ESTHONIE. — *Commerce extérieur de l'Esthonie en 1921 et 1922.*

FRANCE. — *Compte rendu de l'Assemblée générale des Actionnaires de la Banque de France du 31 janvier 1924.*

PAYS-BAS. — *Annuaire statistique du Royaume des Pays-Bas de 1922. — Statistique de la mortalité d'après l'âge et les causes de décès pour l'année 1922.*

#### NÉCROLOGIE.

M. le Président a la douleur de faire part à la Société du décès de M. Octave KELLER, un de nos anciens présidents, inspecteur général honoraire des Mines.

#### COMMUNICATION DE M. YVES-GUYOT : « LA VALEUR ET LES PRIX ».

M. le Président donne la parole à M. YVES-GUYOT pour le développement de sa communication, dont le début fait suite au présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. YVES-GUYOT d'avoir bien voulu apporter une nouvelle contribution personnelle à la théorie de la valeur et des prix. L'affirmation des principes fondamentaux est très opportune à cette époque, où les événements journaliers ont un caractère tel que les principes ne trouvent plus une consécration évidente, bien que toujours et nécessairement vrais.

M. le Président déclare la discussion ouverte sur le sujet qui vient d'être traité.

M. SOULAS se demande si l'intervention de groupements des producteurs, tels que les trusts, n'ont pas un effet prépondérant sur le marché de certaines matières premières et cela naturellement au détriment du consommateur. Il cite en particulier l'accord Stephenson qui est intervenu entre les producteurs de caoutchouc à un moment où le cours de cette matière première était tombé à un prix inférieur à son prix de revient, et qui a eu pour effet de relever les cours dépréciés et de maintenir une marge appréciable de gain entre les cours et les prix de revient.

M. YVES-GUYOT répond que l'influence momentanée des trusts n'est pas niable, mais que leur action ne peut être durable que dans le cas où la consommation, continuant à augmenter, vient ratifier les cours artificiels précédemment établis.

M. SOULAS intervient à nouveau pour déclarer que l'inflation semble avoir eu une conséquence heureuse sur la production des pétroles galiciens, dont les prix de revient sont et restent très inférieurs à ceux des pétroles mexicains et californiens. M. YVES-GUYOT réplique par une parole fameuse de ROCKFELLER : « En ce qui concerne le pétrole, ce sont les sous-produits qui font le prix de revient. »

M. LEBLANC se déclare d'accord avec l'orateur sur la définition de la valeur. Mais il ne pense pas qu'on puisse toujours affirmer que, par le jeu de la concurrence, les acheteurs font la loi aux vendeurs. Il cite en exemple la situation que nous subissons depuis la guerre, et où les prix ont été constamment à la discrétion des seuls vendeurs. Il voit à cela deux raisons principales : la raréfaction des produits et l'augmentation des moyens de paiements résultant d'une inflation limitée qui a permis une prodigalité inconsciente de la part des acheteurs. M. YVES-GUYOT répond que les faits indiqués sont exacts, mais qu'ils sont dus à ce que les marchés n'étaient pas libres; en

particulier l'existence d'un change fictif très favorable qui a été maintenu jusqu'en 1919, malgré l'augmentation déjà très importante des moyens de paiement, a eu pour effet de déséquilibrer la loi de l'offre et de la demande.

M. KLOTZ voit dans la suppression des effets habituels de la libre concurrence la conséquence d'une production amoindrie, marchant de pair avec un accroissement des éléments acheteurs, résultant de la hausse des salaires en valeur absolue et de l'aliénation progressive d'une partie du capital.

M. RUEFF expose que, pour étudier les effets de l'inflation sur la variation des quantités de matières achetées, on pourrait conjuguer les études faites :

1° Sur la comparaison de la vitesse de variation des prix avec le volume physique de la production (cette étude a été faite par M. FISHER en ce qui concerne les Etats-Unis d'Amérique pour la période 1903-1920);

2° Sur la comparaison des prix avec la masse des moyens de paiements.

La séance est levée à 22 h. 30.

*Le Secrétaire général,*  
A. BARRIOL.

*Le Président,*  
G. ROULLEAU.

---